Des membres formés



Les membres de la cellule sont formés à l'écoute et à l'accompagnement des victimes de harcèlement sexuel dans le plus strict respect de la confidentialité.

Se renseigner sur les **VSS** et les violences liés aux discriminations

Association CLASHES (Collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur) : www.clashes



UCA > Q > Cellule d'écoute et d'accompagnement sur le harcèlement sexuel

Adresses utiles



Service de Santé Universitaire UCA : 04 73 34 97 20

Isabelle BIAT: 04 73 75 49 27



Service Santé au Travail Marie-Céline RATINAUD. Valérie LUCAS.



FNSF (Fédération nationale solidarité femmes) : www.solidaritefemmes.asso.fr, gère le numéro d'urgence 3919 : violences femmes info



France Victimes: numéro national d'aide aux victimes

08 842 846 37, www.france-victimes.fr



CFCV (Collectif féministe contre le viol) : 0800 05 95 95



Planning Familial 63: 04 73 37 12 07, accueil@planningfamilial63.fr



Ordre des avocats Puy-de-Dôme :



04 73 37 39 04 ordre@barreau-clermont.fr



Unité de victimologie adulte du service de médecine légale du CHU 04 73 7 59 00



Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles: 04 73 25 63 95 mail: cidff63-direction@orange.fr



Association Victimes Ecoute Conseils (AVEC)



63) - 18, rue de Lagarlaye 63000 Clermont-Ferrand Tel: 04 73 90 12 24

Fax: 04 73 92 13 09, avec63@orange.fr



Défenseur des droits: 3928 https://www.antidiscriminations.fr/

Cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations



07 88 91 82 86 cellule-VSSdiscriminations@uca.fr



Qu'est-ce que c'est?

Dans le but de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'Université Clermont Auvergne a mis en place une cellule d'écoute et d'accompagnement face aux violences sexistes et sexuelles et aux discriminations.

Étudiant·es et personnels, **toute la communauté universitaire** peut la saisir.

Le comité égalité et lutte contre les discriminations?

Le comité égalité et lutte contre les discriminations de l'UCA est composé de membres volontaires parmi les étudiant-es et personnels. Il organise des actions à l'université en faveur de l'égalité femmes-hommes et pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations aussi bien au travail que dans les études.

Comment ça marche?

- **Écoute** de la victime
- Proposition de **mesures d'urgence** si nécessaire
- Conseils Juridiques
- Accompagnement auprès
 - des associations
 - des services médicaux



Qui sont les membres?

La cellule d'écoute est composée de 14 membres dédiés au VSS ou aux discriminations :

6 membres de droit :

- La psychologue du travail
- Un/une médecin du travail
- Le/La chargé.e de mission égalité
- 1 Référent CROUS
- 1 Référent SSU/SUH /BAPU
- 1 représentant.e INP

8 membres nommés par le président de l'UCA sur proposition du comité égalité et lutte contre les discriminations :

- 2 enseignants
- 2 personnels administratifs
- 2 étudiants
- 2 doctorants



Si vous êtes victime ou témoin d'actes de violences sexistes ou sexuelles ou de discriminations, à l'université ou sur votre lieu de stage, vous pouvez contacter ce numéro ou envoyer un mail à cette adresse en toute confidentialité: